

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° : 20180423_3

WD 3257

OBJET : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

Séance du : LUNDI 23 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal de la VILLE D'ÉCHIROLLES, dument convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENZO SULLI - MAIRE

PRÉSENTS :

M. SULLI - M. MONEL - MME ROCHAS - MME MADRENNES - M. BESSIRON - MME LEGRAND - M. ROSA - MME PESQUET - MME RABIH - M. LABRIET - MME DEMORE - M. MAKNI - MME SZCZUPAL - M. HERNANDEZ - MME BAYA-CHATTI - M. ZAIMIA - M. FARGE - MME GUILLOT - M. LABIOD - M. MANDHOJJ - M. JOLLY - MME VICENTE - M. LEROY - MME DESIRON-ROSALIA - MME COLLET - M. FRACKOWIAK - M. MAZZEGA

POUVOIRS :

M. BENGUEDOUAR A M. MONEL - MME FIRMIN A M. FARGE - MME RUEDA A M. SULLI - M. SHEMATSI A M. JOLLY - M. BERTHET A MME COLLET

ABSENTS :

M. CHUMIATCHER - MME MARCHE - M. BOUALLALI - MME ADELISE - MME CANESTRARI - M. CHAGNON - MME BEKHEIRA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :
M. JEAN FRACKOWIAK ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

Le compte rendu intégral de la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire
Renzo SULLI

Le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques donne la possibilité de revenir à quatre jours de classe par semaine.

La municipalité a très rapidement annoncé qu'elle souhaitait prendre le temps de la réflexion. En effet, tout comme d'autres communes de l'agglomération (notamment BRESSON, GRENOBLE, POISAT, LE PONT DE CLAIX, SAINT EGREVE, SAINT MARTIN D'HERES, SEYSSINS...), ECHIROLLES refuse de réduire le débat à un simple choix entre quatre ou quatre jours et demi de classe.

Afin de partager les enjeux identifiés avec les acteur-trices de la communauté éducative, la ville a procédé en plusieurs étapes :

- Communication et sensibilisation lors des comités de quartiers et Assises citoyennes d'octobre et novembre 2017,
- Appui de la recherche, notamment au travers de la conférence d'une chronobiologiste, spécialiste du rythme et des besoins de l'enfant le 16 janvier 2018,
- Organisation de réunions dans tous les groupes scolaires entre janvier et mars. Tou-tes les parents d'élèves, enseignant-es, animateur-trices ou ATSEM travaillant dans les écoles ont été convié-es.
- Mise en ligne sur le site internet de la ville de toutes les ressources, informations, contributions tout au long de la concertation.

Les réunions ont été organisées dans un format permettant à chacun-e de s'exprimer. En effet, un temps a toujours été dédié à un travail en petits groupes, pour faire en sorte que tou-tes les participant-es osent, trouvent le temps de dire ce qu'il-elles souhaitaient évoquer.

Les contributions recueillies sont d'une grande richesse. Étayées par les apports de la recherche, elles sont restées centrées sur les besoins de l'enfant et nourrissent aujourd'hui la proposition faite au Conseil municipal.

- Les échanges confirment fortement que les matinées sont plus propices aux apprentissages. Supprimer la classe les mercredis matins reviendrait à priver les élèves d'une centaine d'heures de travail de qualité, soit plus d'un mois chaque année.
- Toutes les études démontrent que cela serait plus dommageable aux élèves issus des milieux les plus défavorisés qu'aux autres.
- Dans notre ville, une forte proportion de la population est particulièrement concernée par toutes les difficultés qui mènent à l'échec scolaire. La ville souhaite continuer à promouvoir des politiques publiques de l'Éducation inclusives, faisant une vraie place aux plus fragiles.
- La ville d'Échirolles a fortement investi dans un PEDT ambitieux offrant une diversité d'activités périscolaires enrichissantes pour les enfants, les aidant à progresser, à s'ouvrir à différentes sollicitations, à expérimenter, à découvrir. Elles sont assurément perfectibles, mais appréciées et reconnues comme importantes pour les enfants par toute la communauté éducative. Un retour aux quatre jours de classe par semaine contraindrait à les remettre en cause, ce qui n'est pas souhaitable.
- La ville Échirolles, comme de nombreux acteur-trices de l'Éducation sur le territoire, regrette que les modifications successives du Code de l'Éducation aboutissent à des changements fréquents et très rapprochés de l'organisation de la semaine

scolaire. Elles provoquent de plus de fortes disparités dans les conditions de scolarité d'une commune à l'autre dans notre pays, remettant en cause l'égal accès de tous et toutes à l'école républicaine. La ville ne souhaite pas prendre la responsabilité de nouveaux changements qui contraindraient la communauté éducative à mobiliser son énergie à des modifications d'organisation, plutôt qu'à continuer à améliorer ensemble les réalisations d'un projet éducatif toujours plus partagé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour le maintien de l'organisation de la semaine scolaire en l'état.

Le conseil municipal, entendu cet exposé,

- Vu l'article D521-12 du Code de l'Education,
- Vu l'avis de commission Education et Culture en date du 12 avril,
- Vu les contributions des représentant-es de la communauté éducative échirolloise formulées lors de la concertation organisée entre janvier et mars 2018.

Après avoir délibéré,

- Émet un avis favorable au maintien de l'organisation de la semaine scolaire actuelle :
 - Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : classe de 8h45 à 11h45,
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : classe de 13h45 à 16h.
- Dit que les horaires des activités périscolaires restent inchangés :
 - Matin de 7h50 à 8h35
 - Midi de 11h45 à 13h35
 - Soir de 16h à 17h30.
- Précise que les horaires des écoles maternelles D. CASANOVA et E. TRIOLET conservent un décalage de 10 minutes avec les autres écoles (8h35 à 11h35 et 13h35 à 15h50).
- Demande à ce que les axes de travail définis dans le cadre du PEDT soient redéfinis pour prendre en considération les questionnements et remarques formulés lors de la concertation. Trois grandes problématiques émergent : comment mieux répondre aux besoins particuliers des enfants d'âge maternel, comment améliorer la continuité éducative afin de mieux respecter le rythme et les besoins de l'enfant tout au long de la journée à l'école, comment prévenir et limiter la fatigue ?
- Autorise le Maire ou son adjointe à transmettre cet avis aux représentant-es des services de l'État concernés et à effectuer toute démarche afférente.

Nombre de votants : 32

Votes POUR : 27

2 Votes CONTRE de M. Alexis JOLLY et M. Mungo SHEMATSI (par procuration à M. JOLLY) du groupe Front National.

3 ABSTENTIONS de Mme Magalie VICENTE, M. Thibault LEROY et Mme Geneviève DESIRON-ROSALIA du groupe Échirolles pour la Vie.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Renzo SULLI

